

**ORGANE CANTONAL DE CONTROLE  
DE L'ASSURANCE-MALADIE ET ACCIDENTS  
LVLAMal**

**Année 2010**

**Le revenu déterminant pour le droit au subside 2010 comprend :**

1. **le revenu net selon chiffre 650 de la taxation fiscale 2007**, sous réserve des cas spéciaux prévus par la LVLAMal et son règlement;
2. **le 5% de la fortune selon la taxation fiscale 2007** dépassant Fr. 50'000.- pour un célibataire et Fr. 100'000.- pour un couple;
3. **une déduction en fonction du nombre d'enfants à charge du requérant :**

pour un enfant à charge	Fr.	10'000.00	
pour deux enfants à charge	Fr.	16'000.00	
pour trois enfants à charge	Fr.	22'000.00	
pour quatre enfants à charge	Fr.	28'000.00	
pour cinq enfants et plus	Fr.	35'000.00	+ ajout de Fr. 7'000.00 par enfant supplémentaire

Le subside est progressif inversement au revenu déterminant. Il est calculé à l'aide d'une formule mathématique.

**Début du droit :**

Dans tous les cas, le droit à une réduction de prime prend naissance le premier jour du mois au cours duquel le requérant a déposé sa demande.

**Référence :**

La période de subside 2010 se réfère à la taxation fiscale 2007.

Lorsque la situation financière du requérant au moment de l'examen de sa demande s'écarte de 20% ou plus du revenu déterminant fiscal (taxation 2007), l'OCC peut, pour des motifs d'équité, se fonder sur cette situation pour calculer le revenu déterminant pour le droit au subside.

**Pour tout renseignement, prière de contacter :**

- ◆ l'Agence d'assurances sociales de votre région, soit : l'agence d'assurances sociales de Préverenges - rue de Lausanne 23 - 1028 Préverenges  
Téléphone : 021 801 73 74 – Fax : 021 801 76 42 – E-mail : [aas.preverenges@vd.ch](mailto:aas.preverenges@vd.ch)  
Horaires d'ouverture : du lu au ve 08h00 -11h30 / 14h00 -16h30
- ◆ l'Organe Cantonal de Contrôle de l'assurance-maladie et accidents, Ch. de Mornex 40, 1014 Lausanne Téléphone : 021.557.47.47 (atteignable de 8h00 à 11h45) -  
Fax : 021.557.47.50 - E-mail : [info.occ@vd.ch](mailto:info.occ@vd.ch) - Site internet : [www.vd.ch/occ](http://www.vd.ch/occ);
- ◆ votre assureur maladie.